

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT CULTUREL
CULTURE**

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN SECURITE DU SITE
DE LA CHARTREUSE DES DAMES A GOSNAY – SIGNATURE D'UN AVENANT N°3**

Vu la décision n° 2016/099 du 7 avril 2016, par laquelle le Président a autorisé la signature du marché n° 15006 de marché de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de préservation et de mise en sécurité du site de la chartreuse des dames à Gosnay avec le groupement conjoint composé des sociétés CANOPEE, BATI TECHNI CONCEPT et VINCENT BRUNELLE (mandataire) dont le siège social se situe à Arras (62000), 1 rue Doncre, pour une durée globale d'exécution allant de la notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des ouvrages et selon les modalités suivantes :

- Missions de base APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR : pour un taux de rémunération de 6,50%, soit un forfait provisoire de rémunération de 130 000 € HT,
- Missions complémentaires : OPC pour un montant de 16 000 € HT et DIA pour un montant de 9 000 € HT,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux, estimé par le maître d'ouvrage est de 2 000 000 € HT,

Considérant que le marché a été notifié au titulaire le 28 avril 2016,

Vu la décision 2018/105 du 2 mars 2018, par laquelle le Président a autorisé la signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de préservation et de mise en sécurité du site de la chartreuse des dames à Gosnay, ayant pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux proposé en phase AVP et la rémunération définitive du maître d'œuvre, comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 2 000 000 € HT,
- Taux de rémunération de 6,50%, soit un forfait provisoire de rémunération de 130 000 € HT, pour les missions de base APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR,
- Montants de missions complémentaires suivants : OPC pour un montant de 16 000 € HT et DIA pour un montant de 9 000 € HT,

Considérant que cet avenant n°1 a été notifié le 17 avril 2018,

Vu la décision 2018/256 du 18 mai 2018, par laquelle le Président a autorisé la signature d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de préservation et de mise en sécurité du site de la Chartreuse des Dames à Gosnay, ayant pour objet de confier une mission complémentaire DIA sur le mur d'enceinte médiéval pour un montant de 3 850 € HT, et un délai d'exécution d'un mois à compter de la notification de l'avenant,

Considérant que cet avenant n°2 a été notifié le 06 juillet 2018,

Considérant qu'un incendie est survenu en septembre 2018 sur l'édifice, l'endommageant sévèrement sur la partie campanile et rendant impossible les travaux prévus sur l'ensemble campanile,

Considérant la nécessité de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre sur la partie non incendiée, pour laquelle la procédure de consultation des entreprises devant effectuer les travaux avait abouti pour certains lots, et sera relancée pour d'autres,

Considérant que la partie incendiée de l'édifice doit tout de même faire l'objet de travaux de préservation et de mise en sécurité et impose donc que le maître d'œuvre reprenne, pour cette partie, sa mission au stade DIA,

Considérant, qu'il est donc nécessaire de fixer un nouveau coût prévisionnel des travaux afin de calculer distinctement la rémunération du maître d'œuvre sur la partie non incendiée de celle incendiée,

Considérant qu'il convient de prendre un avenant n°3 au marché susvisé afin de :

- fixer le nouveau coût prévisionnel des travaux, pour la partie non incendiée, à 1 500 000 € HT, soit, pour un taux de rémunération de 6,5 % pour les missions de base de maîtrise d'œuvre restant à effectuer (VISA, DET et AOR) un forfait de 39 487,50 € HT,
- fixer le coût prévisionnel des travaux de restauration du clos couvert et de la mise en sécurité de l'ensemble campanile à 754 000 € HT, soit, pour un taux de rémunération de 6,5 % pour les missions de bases : APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR un forfait de 49010 € HT et un montant de 5000 € HT pour la mission complémentaire DIA, |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la préservation et la mise en sécurité du site de la Chartreuse des Dames à Gosnay avec le groupement conjoint composé des sociétés CANOPEE, BATI TECHNI CONCEPT et VINCENT BRUNELLE (mandataire) dont le siège social se situe à Arras (62000), 1 rue Doncre, ayant pour objet de :

- fixer le nouveau coût prévisionnel des travaux, pour la partie non incendiée, à 1 500 000 € HT, soit, pour un taux de rémunération de 6,5 % pour les missions de base de maîtrise d'œuvre restant à effectuer (VISA, DET et AOR) un forfait de 39 487,50 € HT,
- fixer le coût prévisionnel des travaux de restauration du clos couvert et de la mise en sécurité de l'ensemble campanile suite à l'incendie à 754 000 € HT, soit, pour un taux de rémunération de 6,5 % pour les missions de bases : APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR un forfait de 49010 € HT et un montant de 5000 € HT pour la mission complémentaire DIA.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 26 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 26 juin 2020
Et de la publication le : 26 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain